

Conditions Generales de Vente

Version 1.3 — 04 octobre 2026

Conditions Générales de Vente

Version 1.3 — En vigueur à compter du 4 octobre 2026

Article 1 — Définitions

Les termes suivants ont la signification indiquée ci-dessous :

- « Movétan » : la société Movétan, exploitant la plateforme de billetterie en ligne accessible à l'adresse movetan.com.
- « Plateforme » : l'ensemble des services et fonctionnalités proposés via le site web et les applications Movétan.
- « Organisateur » : toute personne physique ou morale qui crée et met en vente des billets pour un événement via la Plateforme.
- « Acheteur » : toute personne physique utilisant la Plateforme pour acquérir un ou plusieurs billets.
- « Billet » : titre nominatif ou non-nominatif donnant accès à un événement, généré et délivré par la Plateforme.
- « Frais de service » : commission prélevée par Movétan sur chaque transaction, distincte du prix du billet fixé par l'Organisateur.

Article 2 — Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent toute vente de billets réalisée via la Plateforme Movétan entre un Acheteur et un Organisateur. En procédant à l'achat d'un billet, l'Acheteur accepte sans réserve les présentes CGV ainsi que la Politique de confidentialité de Movétan.

Movétan intervient en qualité de prestataire de services de billetterie et non en qualité de vendeur final des billets. Le contrat de vente est conclu directement entre l'Acheteur et l'Organisateur. Movétan ne saurait être tenu responsable de l'organisation, du déroulement ou de l'annulation d'un événement.

Article 3 — Inscription et compte utilisateur

L'utilisation de la Plateforme nécessite la création d'un compte personnel. L'Acheteur s'engage à fournir des informations exactes, complètes et à les maintenir à jour. Il est seul responsable de la confidentialité de ses identifiants de connexion.

L'Acheteur confirme son adresse e-mail au moyen du lien qui lui est envoyé à l'inscription. Tant que l'adresse n'est pas confirmée, la commande peut être passée et le paiement encaissé, mais les billets ne sont pas émis : la confirmation de commande est envoyée sans billet, et les billets sont mis à disposition dès la confirmation de l'adresse. Tout compte créé avec des informations frauduleuses pourra être suspendu sans préavis.

Article 4 — Processus de commande et prix

4.1 Prix affiché

Le prix affiché sur la page d'un événement correspond au prix fixé par l'Organisateur, hors frais de service Movétan. Le montant total facturé à l'Acheteur, incluant les frais de service, est indiqué clairement avant confirmation de la commande.

4.2 Frais de service Movétan

Movétan prélève des frais de service sur chaque transaction. Ces frais sont calculés selon la formule suivante :

- Commission variable : un pourcentage du montant HT de la commande (taux en vigueur consultable sur la page de configuration tarifaire).
- Commission fixe : un montant forfaitaire par billet.
- TVA : Movétan bénéficie de la franchise en base de TVA (article 293 B du Code général des impôts) ; aucune TVA n'est appliquée sur les frais de service.

Le détail des frais est affiché lors du processus de paiement, avant validation définitive.

4.3 Confirmation de commande

La commande est définitivement enregistrée après paiement intégral. L'Acheteur reçoit une confirmation par e-mail contenant ses billets en pièce jointe au format PDF.

Article 5 — Politique de remboursement

5.1 Annulation, report ou non-fourniture imputable à l'Organisateur

En cas d'annulation de l'événement, de report à une date à laquelle l'Acheteur ne peut se rendre, ou de non-fourniture de la prestation, l'Acheteur est remboursé de l'intégralité des sommes versées, prix du billet et frais de service compris, sur le moyen de paiement utilisé lors de la commande. Le remboursement est réalisé par l'Organisateur, ou par Movétan pour son compte, dans un délai maximal de quatorze jours à compter de l'annonce de l'annulation ou de la demande de l'Acheteur en cas de report. L'Organisateur peut proposer à l'Acheteur un report ou un avoir ; l'Acheteur reste libre de refuser et d'obtenir le remboursement intégral. Les éventuels frais annexes engagés par l'Acheteur (transport, hébergement) ne sont pas pris en charge par Movétan.

5.2 Remboursements accordés pour convenance de l'Acheteur

Hors les cas visés à l'article 5.1, les billets ne sont ni remboursables ni échangeables (article 5.3). Lorsque l'Organisateur accepte néanmoins, à titre commercial, de rembourser un billet à la demande de l'Acheteur, seul le prix du billet est remboursé : les frais de service Movétan, qui rémunèrent un service de billetterie déjà rendu, restent acquis. Cette règle est rappelée à l'Acheteur avant validation de sa commande.

5.3 Demandes de remboursement de l'Acheteur

Hors les cas de l'article 5.1, les billets ne sont ni remboursables ni échangeables, sauf disposition plus favorable expressément mentionnée par l'Organisateur sur la page de l'événement. Movétan n'est pas en mesure d'accorder des remboursements au titre d'une simple convenance personnelle de l'Acheteur. Les frais de service restitués à l'Acheteur au titre de l'article 5.1 sont supportés par l'Organisateur, conformément au contrat qui le lie à Movétan (Conditions Générales Organisateur).

5.4 Délai de rétractation

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de services de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. L'achat de billets d'événements via Movétan ne donne donc pas lieu à un droit de rétractation.

5.5 Événements en ligne et accès à date déterminée

Les billets et créneaux donnant accès à un événement en ligne (visioconférence, cours, atelier, formation, webinaire) programmé à une date ou un horaire déterminé constituent la fourniture d'un service de loisirs ou d'un contenu numérique fourni à une date convenue. Conformément aux articles L.221-28 et L.221-25 du Code de la consommation, en finalisant son achat l'Acheteur demande expressément l'accès à la prestation à la date du créneau réservé et renonce expressément à son droit de rétractation pour cette prestation.

En conséquence, les billets et créneaux d'événements en ligne sont fermes, définitifs et non remboursables dès leur achat, hors annulation de l'événement par l'Organisateur (article 5.1) ou non-fourniture de la prestation. L'Acheteur reconnaît avoir été informé de l'absence de droit de rétractation avant la validation de sa commande.

Article 6 — Paiement

Les paiements sont sécurisés et traités via Stripe, prestataire de services de paiement certifié PCI-DSS. Movétan n'a accès à aucune donnée bancaire de l'Acheteur.

Les devises acceptées sont l'Euro (EUR) et le Dollar américain (USD). Chaque organisation choisit sa devise lors de sa création ; cette devise est définitive et s'applique automatiquement à l'ensemble de ses événements, billets, codes promotionnels et virements. Pour opérer dans une autre devise, l'Organisateur doit créer une nouvelle organisation (dans la limite de trois organisations par compte).

Article 7 — Livraison des billets

Les billets sont délivrés exclusivement par voie électronique, par e-mail à l'adresse fournie lors de la commande, et sont accessibles depuis l'espace personnel de l'Acheteur sur la Plateforme. Aucun billet physique n'est expédié.

L'Acheteur est responsable de vérifier l'adresse e-mail renseignée. En cas de non-réception, il est invité à consulter ses courriers indésirables ou à contacter le support Movétan.

Article 8 — Utilisation des billets

Les billets sont nominatifs (rattachés à un titulaire désigné lors de la commande) et comportent un QR code unique à usage unique. Toute reproduction, falsification ou revente est strictement interdite et pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à l'événement en cas de présentation d'un billet invalide, altéré ou déjà scanné.

Article 8 bis — Programme ambassadeur

Movétan propose un programme d'ambassadeurs permettant à un utilisateur (l'« Ambassadeur ») de promouvoir un événement au moyen d'un code personnel. Ce code ouvre une réduction au profit de l'Acheteur et, pour les Ambassadeurs vérifiés, une commission au profit de l'Ambassadeur.

8 bis.1 Éligibilité et niveaux. La candidature est soumise à l'approbation de l'Organisateur de l'événement concerné. Deux niveaux existent : « basique » (code de réduction uniquement, sans commission monétaire) et « vérifié » (après validation d'un numéro SIRET actif), seul niveau ouvrant droit à une commission en argent.

8 bis.2 Commission. La commission de l'Ambassadeur vérifié est exprimée en pourcentage du montant des ventes réalisées via son code (plafonnée à 25 %). Le taux est figé au moment de chaque vente. Aucune commission n'est due sur les achats que l'Ambassadeur réalise pour lui-même avec son propre code.

8 bis.3 Versement. Les commissions sont versées via Stripe Connect sur le compte de paiement de l'Ambassadeur, en deux fois : 65 % de la commission acquise trente (30) jours après la fin de l'événement, puis le solde quatre-vingt-neuf (89) jours après la fin de l'événement. Le solde tient compte des remboursements et des contestations bancaires survenus entre-temps. Tant que le compte de paiement de l'Ambassadeur n'est pas configuré, la commission reste due ; elle est versée à la première échéance qui suit sa configuration.

En cas de remboursement d'une vente, la commission correspondante est annulée au prorata. Une contestation bancaire suspend la commission de la vente concernée ; elle est rétablie si la contestation est rejetée, annulée sinon. Lorsqu'une commission annulée avait déjà été versée, la somme correspondante est déduite des commissions suivantes de l'Ambassadeur, dans la même devise.

8 bis.4 Statut et fiscalité. L'Ambassadeur agit en qualité de tiers indépendant ; le programme ne crée aucun lien de subordination, contrat de travail ni société entre l'Ambassadeur, l'Organisateur et Movétan. L'Ambassadeur vérifié est seul responsable de la déclaration et du paiement des charges et impôts afférents aux commissions perçues, conformément à sa situation (notamment auto-entrepreneur ou société).

8 bis.5 Résiliation. L'Organisateur ou Movétan peut désactiver un ambassadorship à tout moment, notamment en cas d'usage frauduleux, abusif ou contraire aux présentes CGV. Les commissions régulièrement acquises avant la désactivation restent dues, sous réserve des règles de remboursement.

Lorsque des indices de fraude sont relevés sur les ventes réalisées avec le code d'un Ambassadeur (notamment des achats passés pour son propre compte sous une autre identité, ou le même moyen de paiement utilisé par plusieurs comptes), le versement de ses commissions est suspendu jusqu'à l'examen de ces ventes par Movétan. En cas de fraude avérée, Movétan peut fermer le compte de l'Ambassadeur et désactiver ses codes ; ses commissions non encore versées sont alors suspendues.

Article 9 — Responsabilité de Movétan

Movétan met tout en œuvre pour assurer la disponibilité et la fiabilité de la Plateforme. Toutefois, Movétan ne saurait être tenu responsable :

- Des annulations, modifications ou mauvaises organisations d'événements par les Organisateurs ;
- Des dommages indirects liés à l'utilisation de la Plateforme ;
- Des dysfonctionnements liés aux réseaux de communication ou aux équipements de l'Acheteur.

La responsabilité de Movétan, en cas de faute avérée, est en tout état de cause limitée au montant des frais de service effectivement perçus au titre de la transaction concernée.

Article 10 — Protection des données personnelles

La collecte et le traitement des données personnelles de l'Acheteur sont régis par la Politique de confidentialité de Movétan, conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – Règlement UE 2016/679).

Article 11 — Propriété intellectuelle

Tous les éléments de la Plateforme (textes, images, logotypes, interfaces, code source) sont la propriété exclusive de Movétan et sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle. Toute reproduction non autorisée est interdite.

Article 12 — Médiation et règlement des litiges

En cas de litige, l'Acheteur est invité à contacter en premier lieu le service client Movétan à l'adresse support@movetan.com.

À défaut de résolution amiable, l'Acheteur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation. Movétan procède actuellement à la désignation de son médiateur ; ses coordonnées seront publiées sur cette page dès sa désignation et sont communiquées à l'Acheteur sur simple demande à support@movetan.com. Ce recours reste ouvert à l'Acheteur même avant cette publication. L'Acheteur peut également utiliser la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges : ec.europa.eu/consumers/odr.

Article 13 — Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige non résolu par voie amiable ou de médiation, les tribunaux compétents seront ceux du ressort de la Cour d'appel de Paris, sauf disposition impérative contraire.

Article 14 — Modification des CGV

Movétan se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur au moment de la validation de la commande. Toute modification est publiée sur cette page, chaque version restant consultable et téléchargeable.

Movétan — support@movetan.com — movetan.com